

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR:

### Points de décision

- Conseil d'administration du 20 mai 2019: validation du compte rendu
- Année 2021, projet d'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat financier avec le Département
- Projet de co-portage de l'animation du réseau départemental des acteurs de l'urbanisme
- Budget 2020 : 1ères propositions

### Points d'information

- Retour sur les échanges avec l'Ordre des architectes et le Syndicat des architectes de l'Ardèche
- Accompagnement des projets d'investissement des collectivités : le point sur le partenariat technique SDEA/Ardèche Habitat/ADT/Département/CAUE
- Siège du CAUE : échanges avec le Département
- Les actions 2019 du projet d'orientation : état des lieux synthétique
- Dates et informations diverses

Le 18 novembre 2019 à 18 heures, le Conseil d'administration s'est réuni au CAUE - 2 bis, avenue de l'Europe Unie à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Dominique PALIX, présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Aurèle HEMERY, représentant la Direction académique des services de l'Education nationale

Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France - UDAP de l'Ardèche

David GRIMAUD, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

Barbara TOUZOT, plasticienne

Lionnel ROBERT, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche-Drôme

Hervé OZIL, maire de Lagorce

Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture

Ghislaine GIRAUD, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Wesley BAUDEZ, infographiste, représentant du personnel

Clothilde LAFAYE, responsable du service appui et pilotage. Département de l'Ardèche



Conseil d'administration du 18 novembre 2019

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Fabrice DI RUSSO, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative assurant le secrétariat de séance

Corinne MARZIN, comptable

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Sylvie DUBOIS, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, adjointe au maire de Villeneuve-de-Berg

Brigitte ROYER, conseillère départementale, maire d'Arras-sur-Rhône

Guy DELUBAC, représentant la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Isabelle GERVET, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Luc BOUSQUET, directeur recherche et partenariats, École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Gilles MARTINEAU, représentant la Chambre d'agriculture

Franck CALTABIANO, adjoint au maire de Privas en charge de l'environnement

Paul SAVATIER, représentant l'association des maires de l'Ardèche, maire de Saint-Vincent-de-Barrès

Jean-Paul POULET, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche

Dominique PALIX invite Patrick YIU, qui a pris ses fonctions comme conseiller architecte depuis le 2 septembre 2019, à se présenter, ainsi que Wesley BAUDEZ, infographiste, élu comme représentant du personnel le 5 novembre 2019.

### Points de décision

#### **Conseil d'administration du 20 mai 2019: validation du compte rendu.**

**Le compte rendu du 20/05/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

#### **Année 2021, projet d'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat financier avec le Département**

Dominique PALIX rappelle qu'une convention pluriannuelle de partenariat financier lie le CAUE et le Département de l'Ardèche pour la période 2016-2020. Ce document fixe le montant et les conditions d'attribution de la part départementale de la taxe d'aménagement dévolue au CAUE pour son fonctionnement.

Afin de maintenir une stratégie et des moyens d'agir et tout en laissant au futur exécutif du CAUE la responsabilité légitime d'une perspective pluri-annuelle, elle propose aux administrateurs la méthode suivante pour l'année 2021 :

Le CAUE élaborera un document, intitulé « 2021, année de (la) transition », qui intégrera :

- une pré-évaluation du projet d'orientation 2018-2020,
- une actualisation des axes stratégiques du CAUE (thématiques et publics)
- un projet de programme d'actions pour 2021.

Ce document sera à finaliser pour avril 2020. L'équipe technique du CAUE oeuvrera à l'élaboration de ce document en y associant les principaux partenaires. Sur ce point, des échanges sont déjà en cours



Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr

avec différentes directions du Département pour identifier les pistes de convergence sur de possibles actions. Bien entendu, les membres du Conseil d'Administration seront conviés à prendre part à la maturation du document à travers deux séances de travail spécifiques.

En mai 2020, une rencontre est envisagée entre Président du Département et Présidente du CAUE pour présenter ce document et échanger alors sur les contenus techniques et financiers de l'avenant 2021 à la convention actuelle. Au delà d'un simple cadre financier, cet avenant pourrait avoir l'intérêt d'évoquer explicitement des actions à mener en partenariat.

Cet avenant pourrait alors être signé avant la fin 2020, après présentations respectives auprès des instances décisionnelles de chaque structure.

La Présidente propose aux administrateurs de se prononcer sur cette méthode et ce calendrier.  
**La méthode et le calendrier sont validés à l'unanimité des membres présents.**

## **Projet de co-portage de l'animation du réseau départemental des acteurs de l'urbanisme**

Dans le cadre de la dynamique Leader Ardèche<sup>3</sup>, le Parc naturel régional des monts d'Ardèche anime depuis 2014 un réseau technique des acteurs de l'urbanisme.

A partir de 2020, il est envisagé que ce réseau soit de portée départementale, et réponde aux principales questions suivantes :

### *Pourquoi faire ?*

- échanger techniquement sur les façons de faire, sur les méthodes employées, sur les évolutions législatives et réglementaires dans les champs de l'urbanisme prospectif (Chartes, SCOT, PLU(i)...) et opérationnel,
- partager la connaissance des actions et études réalisées ou en cours sur le territoire ou ailleurs,
- proposer des actions de sensibilisation à destination des acteurs de territoire (notamment les élus locaux) : définition des thématiques des urba-sessions...

### *Avec qui ?*

Il s'agit essentiellement d'un réseau de techniciens :

- les chargés de mission de l'urbanisme/habitat des EPCI (intercommunalités, SCOT...),
- les agents de l'Etat (DDT), du Département, du SDEA, du Parc des monts d'Ardèche,
- les salariés de l'Association des Maires de l'Ardèche, de l'ALEC, du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional, les bailleurs sociaux, des Chambres consulaires...

### *Comment ?*

- deux ateliers de travail/an
- des temps potentiels de « montée en compétence » : voyages d'étude, intervenants extérieurs...

Dominique PALIX rappelle que l'objectif dès 2020 est de clairement mobiliser la grande majorité des intercommunalités ardéchoises, notamment celles du nord du territoire qui ne font pas partie du réseau originel.

Fabrice DI RUSSO précise que toutes les intercommunalités seront sollicitées, via les techniciens, lors de journées attractives et denses.

Pour animer et dynamiser ce réseau, il est proposé de mettre en place une co-animation pilotée par le Parc naturel régional des monts d'Ardèche et le CAUE.

Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr

A ce stade, le temps passé pour animer ce réseau peut être estimé, dans les grandes lignes, à 0,2 ETP partagé entre les deux structures.  
Côté CAUE, une Conseillère en Urbanisme est identifiée pour conduire cette mission.

Cette action est intégrée dans les fiches-actions proposées dans le Contrat de Transition Ecologique de l'Ardèche.

Il est proposé aux membres du CA de se prononcer sur la mobilisation du CAUE sur le co-portage de l'animation du réseau départemental des acteurs de l'urbanisme.

**Les membres du CA présents, se prononcent, à l'unanimité, favorablement sur la mobilisation du CAUE et sur le co-portage de l'animation du réseau départemental des acteurs de l'urbanisme.**

## **Pérennisation de la prime de fin d'année**

Lors du dernier Conseil d'Administration, des principes d'évolution de la rémunération des salariés ont été validés portant notamment sur les orientations prioritaires et le processus annuel de décision.

Au cours de cette même réunion, la Présidente avait souhaité que le Conseil d'Administration de fin 2019 se positionne sur la pérennisation de la prime exceptionnelle de fin d'année octroyée depuis 2016.

Depuis cette date, la prime est attribuée, d'année en année, aux conditions suivantes :

- à l'ensemble des salariés (hormis la direction) dans l'effectif du CAUE à la date du 31 décembre de l'année concernée,
- en utilisant le critère « temps de travail effectif » (périodes assimilées dans le code du travail : jours travaillés, congés payés, congés de maternité, congés pour événements familiaux, arrêt de travail pour cause d'accident du travail, congés de formation, congé pour fin de carrière dans le cadre d'un Compte Epargne Temps, jours de repos acquis dans le cadre de la réduction du temps de travail)
- en utilisant le critère du « salaire de base mensuel brut »
- en adossant à ces critères la formule suivante :
  - 1- Salaire mensuel de base brut de décembre (en ETP) / temps de travail conventionnel mensuel (en ETP) = Taux horaire de base
  - 2 = (Taux horaire de base brut X temps de travail effectif mensuel moyen sur l'année) / 2 = prime de fin d'année

Dominique PALIX souligne l'engagement et la mobilisation des salariés.

Au regard de l'implication des salariés du CAUE dans leurs missions, elle propose aux membres du CA de rendre pérenne cette prime jusque-là exceptionnelle, ceci dans les mêmes conditions que sus-évoquées.

**La pérennisation de la prime de fin d'année est validée, à l'unanimité, par les membres du CA.**

## **Budget 2020 : 1ères propositions**

Dominique PALIX reprend les grandes lignes du budget prévisionnel 2020.



Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr

Dans les frais de fonctionnement, on retrouve principalement la location des locaux 27 000 euros, la location des copieurs 13 000 euros, les cotisations FNCAUE et URCAUE à hauteur de 13 000 euros (représentant 8% des charges), la location des véhicules 4 000 euros.

Les charges du personnel sont de 454 500 euros, les rémunérations augmentent car elles suivent la valeur du point 1%.

Charges programme actions :

- Les bons plan(t)s : 6000 euros. Dominique PALIX souligne la diminution des communes mobilisées.

Isabelle DESCOURS note des démarches plus créatives en autonomie.

Dominique PALIX remarque que les élus sont intéressés à travers un prix ou une récompense. Il y a moins de techniciens qu'avant car les élus ne les laissent pas venir.

Robert ROUX précise que ce sont les conseils qui sont importants, c'est une émulation pour l'ensemble des habitants des communes.

Deux formations ont eu lieu en 2019 : la gestion de la végétalisation des cimetières sans pesticides et le voyage d'études à Nantes. Dominique PALIX annonce qu'un voyage sera aussi programmé en 2020.

- Les paysages forment la jeunesse : pas de budget en 2020 car c'est fin 2021 que l'on paiera le solde de cette action.

- Le projet communal expliqué aux enfants : pas de budget en 2020. L'objectif était d'imaginer un temps d'échanges avec les enfants des écoles sur un projet dans leur commune. Les calendriers pédagogiques ne se combinent pas toujours avec les projets communaux. Cette action n'a pas été mise en œuvre pour l'instant.

Aurèle HEMERY souligne que le calendrier pédagogique va être anticipé et construit en N-1, du 27 avril au 12 juin pour l'année suivante. On pourrait imaginer un fil rouge entre Journées européennes du Patrimoine ou journées de l'architecture et l'action « projet communal expliqué aux enfants ».

## Points d'information

### **Retour sur les échanges avec l'Ordre des architectes et le Syndicat des architectes de l'Ardèche**

A l'initiative de l'Ordre des Architectes, une réunion s'est tenue le 9 octobre dernier. L'objectif était d'échanger sur le sujet suivant : *comment rendre plus visible le réseau ARCHITECTURE, la qualité architecturale et l'apport des professionnels à notre cadre de vie ?*

Au regard de l'intérêt de ce sujet et des contraintes de chaque partenaire, il a été convenu de convier l'ensemble des professionnels ardéchois (architectes, urbanistes, paysagistes, géomètres...) à échanger sur les actions à engager pour valoriser les réalisations ardéchoises candidates au palmarès régional « Valeurs d'exemples », 34 au total.

A ce jour, une invitation co-signée par l'ordre des architectes, le syndicat des architectes et le CAUE est rédigée, qui sera signée dès identification d'une date possible.

David GRIMAUD explique que le Syndicat n'a plus de président.

Il faudrait inviter les concepteurs qui ont participé pour mettre en valeur ce palmarès et compter sur leur inventivité.

Robert ROUX, qui était à Lyon à la remise des prix, note que ce palmarès a mis en valeur le travail des architectes et des maîtres d'ouvrage. Il faudrait attirer des concepteurs locaux et non régionaux, il souligne l'investissement de Vincent LHERM, architecte conseiller au CAUE.

Ghislaine GIRAUD pense qu'il faudrait ouvrir au grand public.

Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr

## Accompagnement des projets d'investissement des collectivités : le point sur le partenariat technique SDEA/Ardèche Habitat/ADT/Département/CAUE

Des liens sont à construire entre les différentes structures.

Le 14 octobre dernier, un temps d'échange a été initié par le CAUE réunissant les directeurs de chaque structure (directeur des Routes pour le Département).

Les principaux engagements pris ont été les suivants :

- *connaissance « en flux » des projets accompagnés*
  - réunions des directeurs (tous les trois mois)
  - transmission des informations entre partenaires, au fil de l'eau et par mail, sur les projets en phase démarrage d'accompagnement (selon des formats propres à chaque structure).
- *connaissance actualisée des « offres de service » des partenaires*
  - présentation par chaque directeur des offres de service lors d'une réunion des directeurs le 10 janvier 2019
  - quand évolution d'une offre de service, transmission systématique de l'information aux partenaires.
- *Articuler l'accompagnement technique entre partenaires*
  - activation de temps d'échanges systématiques entre conseillers/techniciens  
Quand un projet transite d'un partenaire à l'autre. Faire en sorte que le « passage de témoin » se concrétise par des contacts directs.
  - en option (à rediscuter) : tous les ans, organisation d'une rencontre entre conseillers/techniciens des structures partenaires pour mettre en avant les projets sur lesquels les synergies entre partenaires ont été efficaces (valoriser les pratiques ayant valeur d'exemples).

A terme, l'association d'autres partenaires pourra être envisagée.

Clothilde LAFAYE rappelle que dans le cadre du contrat de transition écologique « Ardèche en transition », un certain nombre d'acteurs dont le CAUE est fédéré par le Département.

Dominique PALIX souligne cette belle initiative entre les structures.

### Siège du CAUE : échanges avec le Département

Le Président du Département a évoqué à diverses reprises la volonté du Département de faire du site de Bésignoles, à Privas, un lieu destiné à accueillir prioritairement les acteurs de l'ingénierie publique de portée départementale.

A ce jour, l'Agence de Développement Touristique a intégré des locaux sur ce site. Les contacts sont bien avancés pour qu'à court terme le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche soit accueilli sur Bésignoles avec l'ensemble de son effectif.

Interrogée sur le sujet, la Présidente du CAUE a écrit au Président du Département, en date du 9 octobre dernier, pour indiquer que le CAUE était prêt à échanger sur l'opportunité d'une implantation sur Bésignoles. Les conditions techniques, chronologiques et financières d'un tel scénario pourraient être étudiées dans le cadre d'une analyse partagée pour laquelle le Directeur du CAUE est mobilisable.

Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr

## Les actions 2019 du projet d'orientation : état des lieux synthétique

<b>Accompagnement des projets locaux</b>	- 20 conventions de partenariat signées pour un montant de 70 750 €
<b>Les Urba-sessions</b>	- une urba-flash : OAP et outils opérationnels et fiscaux (Vinezac-15 personnes)
<b>Cadre de vie- Les bons plan(t)s</b>	- un voyage d'études à Nantes (23 personnes) - 25 visites de communes par le comité d'experts - une formation sur la végétalisation des cimetières
<b>Actions qualitatives PLUi</b>	Accompagnement de 4 PLUi :  - Sources et volcans d'Ardèche (pré-études OAP) - Gorges de l'Ardèche (accompagnement méthodologique tout au long du projet) - Bassin d'Aubenas (accompagnement vers l'élaboration d'une étude paysagère) - du Rhône aux Gorges de l'Ardèche : sensibilisation des élus aux enjeux urbanistiques
<b>Les paysages forment la jeunesse</b>	Quatre collèges mobilisés sur 2018-2019 : - Privas - Montpezat - Le Cheylard - Aubenas  Trois collèges mobilisés sur l'année scolaire 2019/2020 : - Saint Sauveur de Montagut - Le Pouzin - Saint Agrève
<b>Consult'action</b>	- réunion de présentation des 4 résidences (Saint Cirques en montagne, Sainte Marguerite, Saint Victor, Le Cheylard) le 28 juin - présentation de l'action lors du colloque ERPS du 9 octobre devant une assistance de chercheurs/enseignants
<b>Ateliers d'Architecture Hors les murs</b>	Cinq ateliers sur les années universitaires 2018/2019 et 2019/2020 : - Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand sur la CdC de Berg et Coiron - Ecole d'architecture de Lyon sur la CdC Val de Ligne - Ecole d'architecture de Nancy à Saint Pierreville - Ecoles d'architecture et Institut de géographie

Conseil d'administration du 18 novembre 2019

	de Grenoble sur la CdC Gorges de l'Ardèche - Ecole d'architecture et Institut d'agronomie de Nancy sur la CdC Montagne ardéchoise
<b>Les cafés du CAUE</b>	Echanges techniques de l'ensemble des conseillers du CAUE avec : - Ardèche Habitat - Le Département (politique ENS)
<b>Valeurs d'exemples (UR-CAUE)</b>	34 candidatures ardéchoises <i>Prix du Public :</i> - les bogues du Blat, Beaumont (P.Bouchain) - l'enclos, Lanas (Bivouac) <i>Mention spéciale</i> - mobilier du partage des eaux, Parc naturel régional des monts d'Ardèche (E. Bencqué)
<b>VILLAB de caractère</b>	Trois communes pressenties pour 2020 - Balazuc - Labeaume - Vogüe
<b>Permanences architecturales</b>	- 151 permanences au 31 octobre
<b>Lieux ordinaires pour beaux sujets culturels</b>	Travail technique en cours : - Hommes/femmes dans l'espace public
<b>Un hall CAUE (grand) ouvert aux partenariats</b>	4 expositions : - revivre en centre-bourg (CAUE 11) - Storytelling – fragments d'histoire (avec la galerie d'art contemporain du théâtre de Privas) - matières en lumière (CIAF) - les constructions bois (avec FIBOIS)
<b>Des démarches participatives dans les projets locaux</b>	- deux journées de formation de l'équipe CAUE en partenariat avec l'ALEC
<b>Un CAUE présent sur les manifestations cibles</b>	- présence d'un stand du CAUE lors du congrès des Maires à Davézieux (distribution de la documentation ALEC)

Dominique PALIX reprend et commente certaines actions du projet d'orientation :

- Accompagnement des projets locaux : 20 conventions de partenariat signées pour un montant de 70 750 €. Dominique PALIX note que c'est un montant raisonnable pour une fin de mandat.
- Les paysages forment la jeunesse : Quatre collèges mobilisés sur 2018-2019 : Privas, Montpezat, Le Cheylard, Aubenas. Une fresque faite par les élèves a été inaugurée à la cité scolaire du Cheylard. Isabelle DESCOURS souligne la qualité de l'investissement des élèves. L'accompagnement de Fabienne MELINE et Anaïs PIOLET a été apprécié par les équipes enseignantes et les élèves. Aurèle HEMERY fait remarquer que l'emploi du temps des élèves a pu être aménagé et que les ressources du territoires ont été exploitées tel le fablab.

DP

Conseil d'administration du 18 novembre 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie  
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex  
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04  
Fax : 04 75 64 01 30  
caue-07@wanadoo.fr



- **Consult'action**

Le 28 juin a eu lieu la réunion de présentation des 4 résidences (Saint Cirgues en montagne, Sainte Marguerite, Saint Victor, Le Cheylard).

L'action a été présentée également lors du colloque ERPS du 9 octobre devant une assistance de chercheurs/enseignants. Fabrice DI RUSSO ajoute que le réseau ERPS devait proposer un film (qui est en attente) pour montrer l'intérêt de cette proposition.

Dominique PALIX remarque que les élus ont été très reconnaissants de cette action car elle leur a permis d'envisager de nouvelles perspectives pour leur village.

- **Ateliers d'Architecture Hors les murs**

Fabrice DI RUSSO propose d'ouvrir Les Ateliers Hors les Murs aux paysagistes dans le futur. Sur l'atelier des Gorges de l'Ardèche des rencontres et discussions entre les étudiants en architecture et en urbanisme ont eu lieu.

- **Permanences architecturales**

En légère baisse mais en parallèle augmentation croissante des renseignements par téléphone et des visioperm@nences.

- **Des démarches participatives dans les projets locaux**

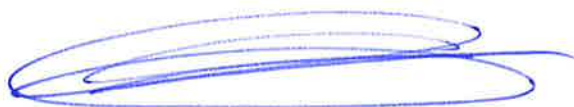
Formation mutualisée avec l'ALEC07. Robert Roux représentant le CAUE au Conseil d'administration de l'ALEC07 fait une présentation de la structure et annonce un partenariat prochain ALEC07/CAUE sur le thème du réchauffement climatique. L'ALEC organisera un séminaire avec toutes les structures du Département pour travailler sur ce sujet. D'autre part l'ALEC engage aussi une réflexion sur la mobilité.

## **Dates et informations diverses**

- 5 décembre : 5 à 7 de l'éco-construction en Ardèche « pourquoi et comment construire avec le bois local suivi du vernissage de l'exposition la construction bois en Auvergne Rhône-Alpes.
- 20 décembre : Bons plan(t)s

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique PALIX remercie les participants de leur attention et lève la séance à 20 heures 30.

La Présidente



Dominique PALIX

Conseil d'administration du 18 novembre 2019